

REGLEMENT INTERIEUR HOTEL NORMANDY

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SEJOUR . Date d'application le 1er septembre 2003

Toute personne pénétrant dans l'hôtel accepte les conditions du règlement intérieur, des conditions de vente et de séjours sans aucune exception.

L'**HOTEL NORMANDY** est en droit de demander à tout client qu'il justifie de son identité et à défaut se trouve déchargé de toute responsabilité à son égard.

L'**HOTEL NORMANDY** est en droit de refuser un client dont la tenue ne serait pas correcte, en état d'ivresse ou toxicomane.

CONDITIONS DE RESERVATIONS

Pour garantir votre réservation, un numéro de carte bancaire est indispensable. Une pré-autorisation peut être effectuée. La totalité du séjour sera réglé sur place.

Payez sur place : Aucun prépaiement demandé. Payez la totalité de votre séjour sur place.

Toute réservation est soumise à garantie bancaire (une pré-autorisation peut être effectuée)

Processus de Réservation : la réservation en ligne normandyhotel.fr est très simple, rapide, et sécurisée ; nos disponibilités et le prix des chambres sont actualisés et affichés en temps réel directement depuis notre système de réservation.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation gratuite jusqu'à 2 jour(s) avant la date d'arrivée.

Passé ce délai, le montant correspondant à la première nuit du séjour sera facturé.

Ce même montant sera facturé en cas de non-présentation ou de départ anticipé.

RESERVATION GROUPE (à partir de 5 chambres) :

Les réservations se font directement auprès de l'hôtel par téléphone 02 40 61 03 08 ou par mail info@normandyhotel.fr

Un versement d'arrhes d'un montant de 30% sera nécessaire à la confirmation afin de garantir la réservation.

Annulation gratuite jusqu'à 48h avant la date d'arrivée.

Passé ce délai, les arrhes restent acquises par l'hôtel.

L'hôtel est tenu de convenir à l'avance avec tout contractant de la durée du séjour et du prix de toute prestation demandée (chambre, petit déjeuner, pension, demi-pension, etc..)

L'hôtel délivrera une note détaillée des prestations fournies et refusera la délivrance de tout document de complaisance.

L'**HOTEL NORMANDY** peut réclamer le paiement du prix total de la réservation convenue, si le client part de sa propre initiative avant la date prévue (cf. CGV)

La réception est ouverte de **15H00 à 20H00**.

En cas d'arrivée en dehors ces horaire d'ouverture, il est impératif de nous prévenir au 02 40 61 03 08 , lors de votre arrivée à l'entrée de l'hôtel et POUR des raisons de confidentialité et de sécurité il vous faudra sonner et s'identifier pour que nous puissions vous ouvrir.

Les chambres sont disponibles à partir de **15 h00**. La location de la nuit cesse à **11h00**, qu'elle que soit l'heure d'arrivée du client ; toute chambre réservée et non occupée qu'elle que soit la raison sera due et facturée. Tout dépassement de leur limite location(**11h00**), vous expose à une majoration tarifaire de **10€/heure**.

Tout client quittant sa chambre doit remettre son badge à la réception de l'hôtel.

La perte du Badge pourra vous être facturé 50 € pour frais de copie /remplacement.

MOYENS DE PAIEMENT

Nous acceptons :

* les cartes MASTERCARD, VISA et AMERICAN EXPRESS

* Les chèques vacances ANCV (à valeur de 50% montant du séjour)

* Les Espèces en Euros

* Les paiements sans contact

Afin de conserver repos, et calme dans l'établissement, nous demandons à notre aimable clientèle, de faire acte de civisme et de respect d'autrui :

De ne pas élever le son de matériel sonore, de ne pas courir dans les espaces communs et de parler à voix basse dès 22h00, un manquement de ces simples règles répétés et portant atteinte à l'établissement de **L'HOTEL NORMANDY** se donne le droit d'exclure les clients sans dédommagement sur le séjour défini préalablement.

Toutes les personnes ivres se verront refuser l'entrée de l'hôtel ; tous les comportements indécents, important la clientèle ou le personnel de services, liés à l'ivresse ou la toxicomanie verront l'exclusion de l'établissement, sans préavis, sans dédommagements, avec le concours des forces de l'ordre si besoin est.

Toutes dégradations à l'issue d'une nuitée ou séjour à **L'HOTEL NORMANDY** seront facturées aux intéressés en rapport des dégâts et préjudices causés à l'établissement. **Un devis estimatif sera réalisé pour la remise en état du lieu ou du matériel endommagé et sera joint à la note du client indéclicat. le client pourra s'il le souhaite faire intervenir son assureur, afin de régler le préjudice.**

Les animaux(chiens et chats) sont admis sur demande et acceptation préalable par **L'HOTEL NORMANDY**, ils ne doivent en aucun cas rester seul dans la chambre (de jour comme de nuit, ne doivent pas aboyer et n'occasionner aucune dégradation aux matériels et lieu qu'ils occupent, le maître ou l'accompagnement devient le seul responsable et supportera la charge pécuniaire et les conséquences des actes de l'animal.

L'HOTEL NORMANDY n'est pas responsable des objets laissés par le client à son départ. Si ces objets sont réclamés dans les 24 heures après le départ du client et trouvés ils seront tenus à sa disposition pendant un mois ou à sa demande, envoyés à ses frais en contre remboursement.

Toute personne se plaignant d'un vol doit justifier la possession préalable de l'objet et de sa valeur, **L'HOTEL NORMANDY** est responsable des objets apportés par le client dans les limites prévues par la loi.

Tout appareil électrique de quelque nature que ce soit extérieur à l'établissement et inadapté au système de fonctionnement actuel est proscrit, et engagerait la responsabilité de l'utilisateur sous toutes ses formes, en cas de sinistre.

L'HOTEL NORMANDY est tenu de veiller à la sécurité physique de sa clientèle et à la tenue morale de son établissement en application des textes réglementaires, en vigueur. Par ailleurs un système de vidéosurveillance équipe notre établissement en accord avec les services de la préfecture (loi N°95-73 du 21/05//95- article10/décret N°96-926 du 17/10/96)

Afin de conserver une bonne tenue de l'établissement, il est interdit de s'asseoir, sur les appuis de fenêtres ou balcons pour des raisons de sécurité et de correction. Aucunes serviettes éponges ou (sous) vêtements ne seront exposés sur les fenêtres.

Sauf accord de l'hôtel le client ne doit pas laver de linge dans les chambres ou de les repasser. De même il ne peut faire de cuisine ou y apporter des boissons ou des aliments.

Si des dégradations, salissures ou brûlures sont occasionnées lors de séjours, même de courtes durées, ces dernières seront portées sur la note de l'occupant de la chambre lors de son départ, évaluée au tarif de remplacement à neuf.

L'HOTEL NORMANDY, établissement recevant du public en nombre défini ; eu aucun cas l'hôtel ne peut accepter des personnes supplémentaires au nombre institué le 1er septembre 2003. Aucun client sans accord de la direction ne peut introduire une tierce personne dans l'établissement, il engagerait sa propre responsabilité, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu au moment de la réservation, sous peine de poursuite. Les Animaux domestiques sont acceptés avec l'accord de l'hôtel.

En cas de naissance survenant à l'hôtel, L' HOTEL NORMANDY est tenu d'en faire la déclaration à l'officier de l'état civil dans les conditions prévue par la loi, il en est de même pour les décès survenant à l'hôtel.

L'hôtel à le devoir de déclarer immédiatement à l'autorité publique en cas de maladie contagieuse ou épidémique qui se serait déclarée, il doit également procéder à la désinfection des locaux quitte à faire supporter éventuellement cette dépense au malade qui en serait la cause en liaison avec les assurances.

L'HOTEL NORMANDY dans son ensemble (parties communes - chambres) est un établissement NON – FUMEUR

Il est interdit de fumer dans toutes nos chambres (aux fenêtres ouvertes ou fermées), Salle de bain et WC.

Toute chambre jugée impropre à la location du fait d'une odeur de tabac entraînera une facturation forfaitaire de 120€ au titre de remise en état: nettoyage des moquettes, rideaux, couvre-lit et oreillers.

Fumer :vous expose à une amende Forfaitaire de 68€ (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006)

Vapoter. (décret n°2017- 633 du 25 Avril 2017), vous expose à une amende forfaitaire de 35 euros.

(l'interdiction de vapoter dans lieux à usage collectif.)

Détecteur Incendie : Toute altération volontaire du détecteur de fumée de chambre pourra vous êtes facturé. au prix des factures du prestataire de l'établissement

LA DIRECTION

HOTEL NORMANDY

